



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**  
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**  
Nombre de votes contre : **10**  
Nombre d'abstentions : **0**  
Nombre de votes pour : **19**  
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Catherine MAIGNAN (depuis 20h18), François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

**Absents excusés** :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h52**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

### FINANCES

#### DL.19.017 - Projet de budget primitif 2019 - Ville

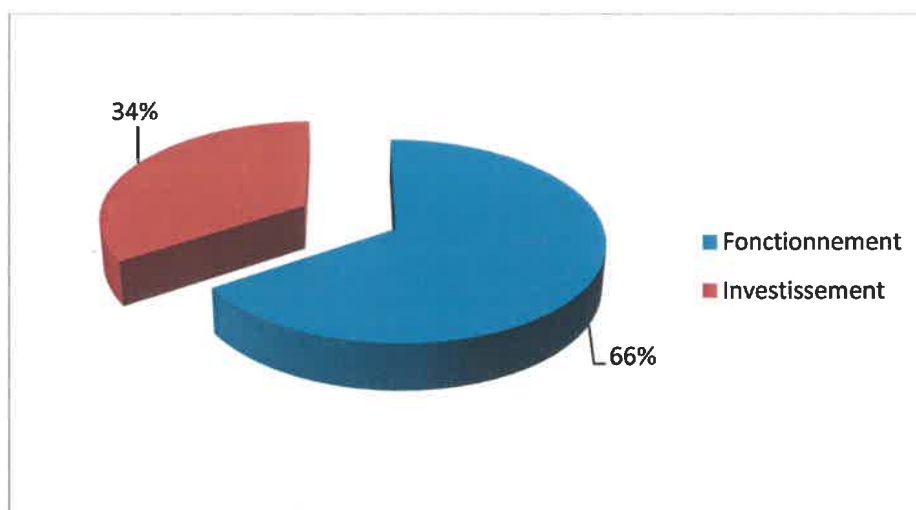
**Christian DUMAS expose** :

Malgré une stabilité envisagée pour 2019 des dotations, le budget 2019 demeure très contraint. Cependant la commune d'Ingré poursuit ses efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maîtrisant ses dépenses publiques sans augmenter ses taux d'imposition.

Les mots clés du budget 2019 :  
Maintien de la stabilité fiscale pour 2019  
Maintien d'un investissement élevé  
Absence de recours à l'emprunt  
Maintien d'un service public de qualité  
Maintien d'une trésorerie positive

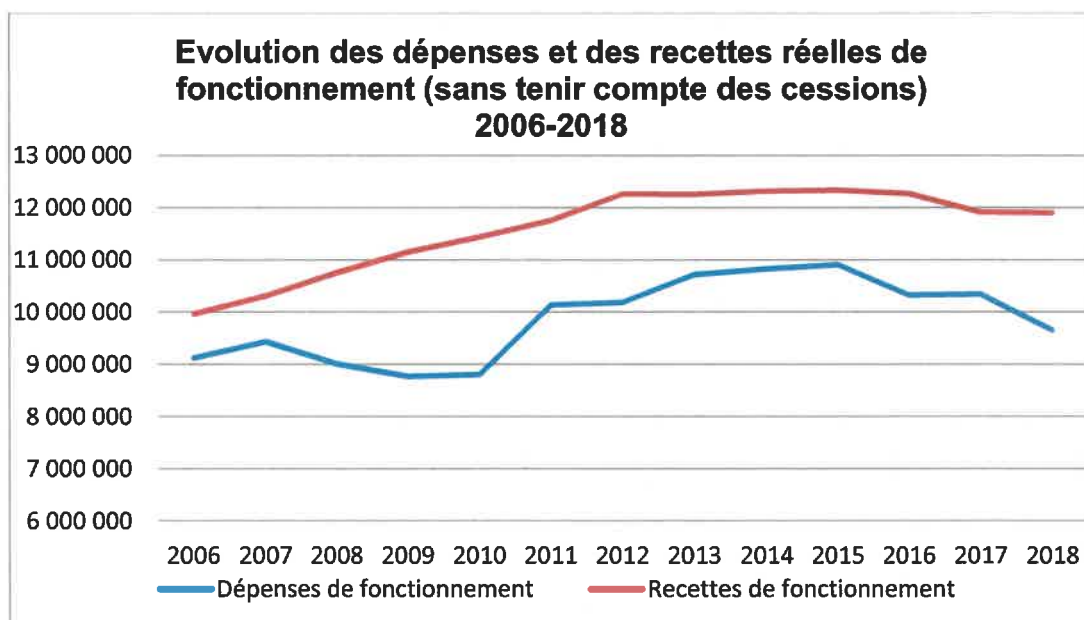
Le projet de budget global 2019 s'élève à 25 933 299,60 € contre 22 469 627,85 € en 2018. Cette augmentation est notamment due au résultat 2018 qui est important, ce qui permettra d'autofinancer les investissements 2019.

|                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles         | 18 372 706,80 €        |
| Dépenses d'ordre         | 7 560 592,80 €         |
| <b>Dépenses totales</b>  | <b>25 933 299,60 €</b> |
| Rappel total budget 2018 | 22 469 627,85 €        |



### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2019 s'élèverait à 17 046 045,11 € contre 15 881 984,29 € en 2018.



### **A - DEPENSES**

Le budget de fonctionnement 2019 est caractérisé par une stabilité des dépenses avec un travail constant des services sur la politique d'achat (groupement de commandes, marchés publics...).

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Dépenses réelles          | 10 581 423,00 €        |
| Dépenses d'ordre          | 6 464 622,11 €         |
| <b>Total des dépenses</b> | <b>17 046 045,11 €</b> |

|  | Evolution des principaux postes |                |           |
|--|---------------------------------|----------------|-----------|
|  | BP 2018                         | BP 2019        | Evolution |
| 011- Charges à caractère général       | 2 241 500,00 €                  | 2 410 900,00 € | 7,56%     |
| 012- Charges de personnel              | 7 098 050,00 €                  | 7 249 723,00 € | 2,14%     |
| 65- Autres charges de gestion courante | 613 500,00 €                    | 617 600,00 €   | 0,67%     |

|   |                        |                        |               |
|---|------------------------|------------------------|---------------|
| <b>Total des dépenses courantes</b>             | <b>9 953 050,00 €</b>  | <b>10 278 223,00 €</b> | <b>3,27%</b>  |
| 014- Atténuation de produits                    | 200 000,00 €           | 163 500,00 €           | -18,25%       |
| 66- Charges financières                         | 106 100,00 €           | 96 000,00 €            | -9,52%        |
| 67- Charges exceptionnelles                     | 35 300,00 €            | 43 700,00 €            | 23,80%        |
| 022- Dépenses imprévues                         | 60 000,00 €            | - €                    | -100,00%      |
| <b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b> | <b>10 354 450,00 €</b> | <b>10 581 423,00 €</b> | <b>2,19%</b>  |
| <b>Total dépenses d'ordre</b>                   | <b>5 527 534,29 €</b>  | <b>6 464 622,11 €</b>  | <b>16,95%</b> |
| <b>Total général des dépenses</b>               | <b>15 881 984,29 €</b> | <b>17 046 045,11 €</b> | <b>7,33%</b>  |

### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Au budget 2019, les charges à caractère général sont estimées à 2 410 900,00 €, soit une hausse de 7,56 %. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location. Cette hausse est notamment due à :

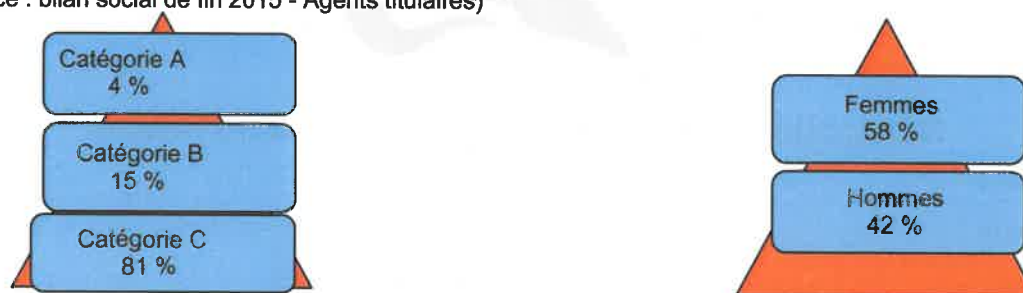
- une augmentation du coût de l'énergie (estimée à + 15 %) malgré une mise en concurrence.
- une hausse des effectifs par rapport à certaines prestations de service (restaurant, scolaire, activités périscolaires...)
- des ajustements suite aux transferts de compétence (élagage des arbres sur le domaine privé de la commune, éclairage des parkings et terrains de football...)
- l'entretien des bâtiments (Victor Hugo).

### Chapitre 012 - Charges de personnel

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé pour l'exercice 2019. Ce chapitre est évalué à 7 249 723 € contre 7 098 500 € l'année précédente, le budget 2019 prévoit donc une hausse de la masse salariale de 2,14 %. Les crédits affectés financeront, outre les salaires, le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions, la revalorisation du régime indemnitaire, le relèvement du SMIC et enfin la participation de la commune au régime santé et prévoyance.

Il est important de noter que ce poste est à minorer des remboursements des contrats d'avenir et des divers remboursements d'indemnités journalières (estimés à 156 K€). La commune percevra également un remboursement des mises à disposition de service auprès de la métropole tel que les espaces verts « métropolitains » et la gestion clientèle de l'eau (estimé à 306 k€)

(Source : bilan social de fin 2015 - Agents titulaires)



### Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à 617 600 €.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte budgétaire contraint, la commune poursuivra son soutien au secteur associatif, soutiens financier, logistique et humain avec le maintien du niveau des subventions.

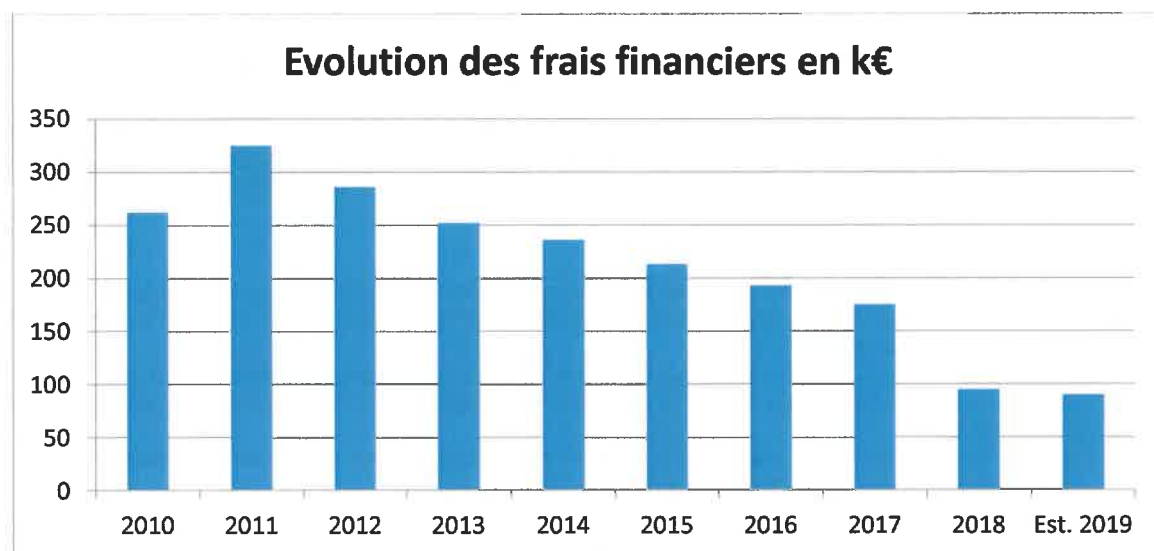
Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville contribuera au fonctionnement du CCAS, à hauteur de 190 000 € en 2019, sans changement par rapport à 2018.

### Chapitre 66 - Charges financières

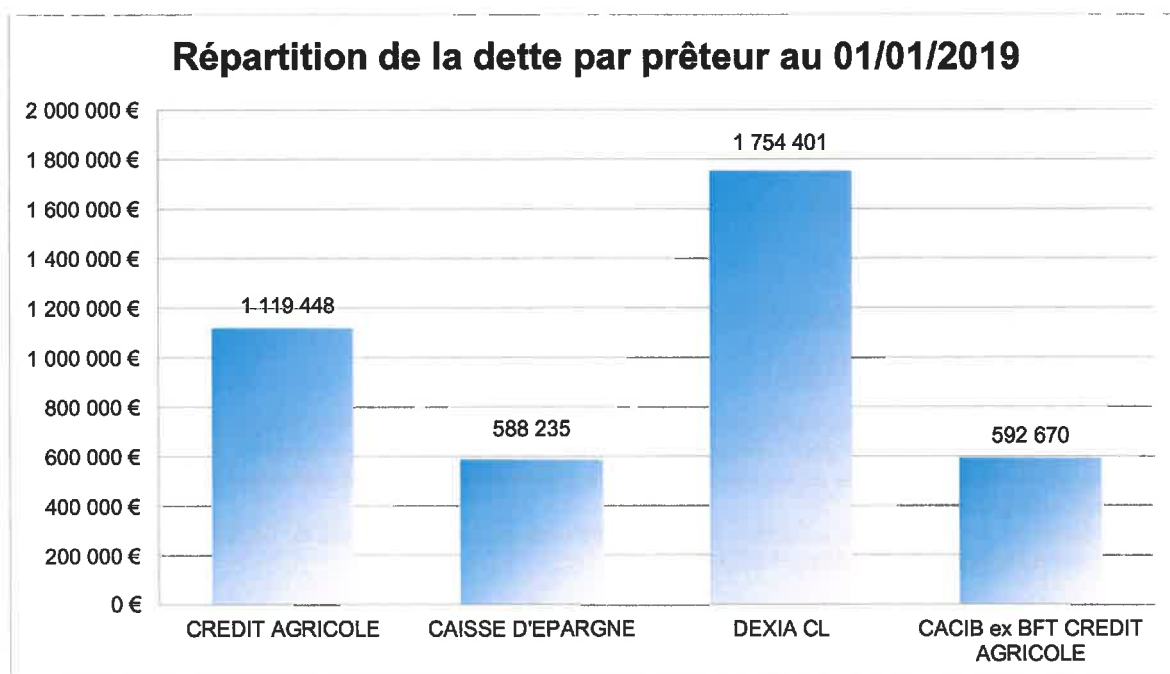
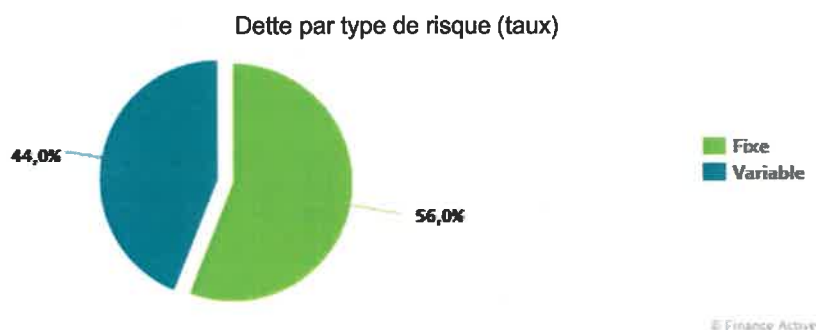
Les charges des intérêts des emprunts diminuent de 9,52 %.

Depuis le début du mandat, aucun emprunt n'a été contracté par la municipalité ce qui explique une diminution importante chaque année de ce poste. D'autre part, la commune bénéficie de taux variables particulièrement bas.

Elles représentent à peine 0,56 % des charges de fonctionnement de la Ville.



La structure de la dette se répartit entre 56 % d'emprunts à taux fixe et 44 % d'emprunts à taux variable.



## Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 43 700 €.

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations (notamment pour les transports).

## Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 140 000 €. Une provision de 10 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre des dégrèvements sur les impôts.

Enfin, on y retrouve aussi le reversement à la Chapelle Saint Mesmin de sa part de subvention du PACT dans le cadre de la saison culturelle mutualisée.

En 2019, le montant de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux sera de 0 € du fait du dégrèvement issu de la subvention versée en 2017 à Adoma.

### En conclusion

Il convient de noter que 6 464 622,11 € de dépenses d'ordre ont été constituées dans ce budget 2019. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune permettant ainsi d'investir sans emprunter.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 280 000 €.
- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 6 184 622,11 €.

## B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 17 046 045,11 € pour l'année 2019.

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Recettes réelles          | 11 673 733,00 €        |
| Recettes d'ordre          | 150 000,00 €           |
| Résultat 2018 reporté     | 5 222 312,11 €         |
| <b>Total des recettes</b> | <b>17 046 045,11 €</b> |

|   | Evolution des principaux postes |                        |               |
|---|---------------------------------|------------------------|---------------|
|   | BP 2018                         | BP 2019                | Evolution     |
| 70- Produits des services                       | 1 177 697,00 €                  | 1 201 832,00 €         | 2,05%         |
| 73- Impôts et taxes                             | 9 350 566,00 €                  | 9 683 000,00 €         | 3,56%         |
| 74-Dotations et participations                  | 677 113,00 €                    | 604 581,00 €           | -10,71%       |
| 75-Autres produits de gestion courante          | 64 100,00 €                     | 64 720,00 €            | 0,97%         |
| 013- Atténuations de charges                    | 90 000,00 €                     | 99 600,00 €            | 10,67%        |
| 77- Produits exceptionnels                      | 20 000,00 €                     | 20 000,00 €            | 0,00%         |
| <b>Total recettes réelles de fonctionnement</b> | <b>11 379 476,00 €</b>          | <b>11 673 733,00 €</b> | <b>2,59%</b>  |
| <b>Total recettes d'ordre</b>                   | <b>150 000,00 €</b>             | <b>150 000,00 €</b>    | <b>0,00%</b>  |
| <b>Résultat reporté</b>                         | <b>4 352 508,29 €</b>           | <b>5 222 312,11 €</b>  | <b>19,98%</b> |
| <b>Total général des recettes</b>               | <b>15 881 984,29 €</b>          | <b>17 046 045,11 €</b> | <b>7,33%</b>  |

## Chapitre 70 - Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 1 201 832 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs,
- de la participation aux cours de l'école de musique,
- de la participation des familles pour la restauration scolaire,
- des ventes de places de spectacles...

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux mises à disposition (CCAS et espaces verts, gestion clientèle de l'eau...) ou les remboursements de frais (part métropolitaine des services mis à disposition).

### **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Représentant 81,89 % des ressources de la ville, le produit de la fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (à hauteur de 9 683 000 €).

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que sur la revalorisation des bases locatives fixée par l'État sur la base de l'inflation (+2,2 % en 2019 contre +1,2 % en 2018 et + 0,4 % en 2017).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé depuis 2011 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

### **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Le chapitre 74 d'un montant de 604 581 € est en baisse de 10,71 % et représente 5,11 % du budget. La dotation globale de fonctionnement est la part qui a subi la plus forte baisse en enregistrant un recul de 96,86 % depuis 2010 passant ainsi de 796 893 € à 25 000 € en 2019.

Le total des recettes de l'État serait de 229 000 € en 2019 contre 260 000 € en 2018 et se décomposerait comme suit :

- ⇒ La Dotation Globale de Fonctionnement pour 25 000 €,
- ⇒ La Dotation de Solidarité Rurale pour 120 000 €,
- ⇒ Les compensations de l'État pour 84 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation pour les emplois d'avenir à hauteur de 56 711 €,
- La participation de la CAF à hauteur de 195 900 €,
- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs 32 470 € par le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La participation pour l'école de musique par le Conseil Départemental à hauteur de 5 500 €.
- L'aide pour la saison culturelle par le Conseil Régional à hauteur de 25 000 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 35 000 €.
- Le FCTVA (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 10 000 €.
- La dotation de recensement pour 2019 pour 15 000 €.

### **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 64 720 €.

### **Chapitre 013 - Atténuations de charges**

Évaluées à 99 600 €, elles concernent essentiellement les indemnités journalières suite à des arrêts maladies.

### **Chapitre 77 - Produits exceptionnels**

Il est prévu 20 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2019.

### **Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre, qui s'élève à 150 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les crédits ouverts s'élèvent à 8 887 254,49 €. En 2019, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive.

## DEPENSES

Le budget 2019 est essentiellement marqué par les travaux de construction d'un court de tennis et de deux terrains de Padel couverts, de l'extension du cimetière, de la réfection de la toiture et de la nef côté sud de l'église, de l'extension du parking de l'école du Moulin, l'étude et la maîtrise d'œuvre pour l'école de musique, l'étude pour les investissements des années futures (nouvelle bibliothèque/médiathèque...).

### Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 303 389,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- La maîtrise d'œuvre pour l'école de musique,
- Des études pour la construction d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque,
- L'achat de logiciels

### Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

| Nature   | BP 2019             |
|--|---------------------|
| 2111 - Terrains nus                                | 48 000,00 €         |
| 2112 – Terrains de voirie                          | 20 000,00 €         |
| 2128 – Autres agencements et aménagements terrains | 20 500,00 €         |
| 2135 - Installations et Agencements constructions  | 228 513,00 €        |
| 2183-Matériel informatique                         | 26 611,00 €         |
| 2184-Mobilier                                      | 21 960,00 €         |
| 2188- Autres immobilisations corporelles           | 20 666,00 €         |
| <b>Total</b>                                       | <b>386 250,00 €</b> |

- 2111/2112 – Terrains nus et de voirie pour 68 000 €

Il s'agit de crédits permettant l'acquisition de réserves foncières notamment pour un projet de maraichage bio et de réaliser des alignements de voirie.

- 2128 - Autres agencements et aménagements terrains pour 20 500 €

Il s'agit de l'aménagement d'un jeu dans la cour de l'école maternelle Emilie Carles, et l'installation d'équipements dans le cadre du développement durable (panneaux de sensibilisation).

- 2135 - Installations générales – Agencements constructions pour 228 513 €

Les crédits inscrits correspondent à :

- La mise en place d'une climatisation au deuxième étage de l'annexe 1,
- Le changement de la chaudière du groupe scolaire du Moulin,
- La réfection de la tuyauterie d'alimentation des radiateurs au groupe scolaire du Moulin,
- Le remplacement de deux groupes frigorifiques au restaurant scolaire Victor Hugo,
- La modification de la hotte du lave-vaisselle au restaurant du moulin,
- Le remplacement d'un frigo au restaurant scolaire Victor Hugo,
- L'étanchéité et l'isolation du toit terrasse de l'Espace Lionel Boutrouche,
- La sécurisation des bâtiments municipaux (vidéo protection).

- 2183 – Matériel de bureau et informatique pour 26 611 €.

Les crédits correspondent à :

- Le remplacement d'ordinateurs,
- L'équipement des services et des écoles (TBI, ...)

➤ 2184 – Mobilier pour 21 960,00 €

Il s'agit principalement du mobilier pour les écoles, le restaurant scolaire et les bureaux administratifs.

➤ 2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 20 666 € décomposé comme suit :

- Finances pour 2 000 €
- Administration générale : 2 000 €
- Service Culture pour 2 000 €
- École de Musique pour 4 000 €
- Service Espaces Verts pour 650 €
- Police municipale pour 7 032 €
- Service Restaurant pour 1 284 €
- Service des sports pour 450 €
- Service éducation pour 500 €
- Service véhicules pour 750 €

### Chapitre 23 – Immobilisations en cours

| Nature   | BP 2019               |
|--|-----------------------|
| 2312-Terrains                                      | 329 500,00 €          |
| 2313-Constructions                                 | 5 329 309,11 €        |
| 2315-Installation, matériel et outillage technique | 250 000,00 €          |
| <b>Total</b>                                       | <b>5 908 809,11 €</b> |

Ce chapitre correspond aux travaux prévus par la Ville :

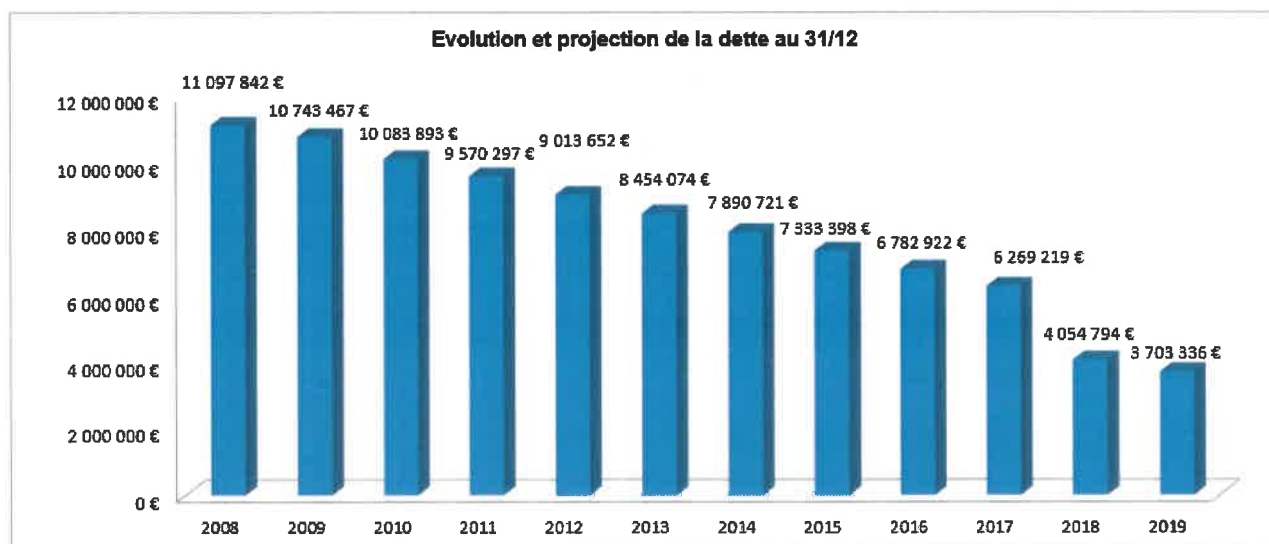
- Les travaux autour de la mare pédagogique de l'Azin pour 29 500 €
- Les travaux d'extension du cimetière pour 300 000 €
- L'extension des tennis couverts pour 1 200 000 €,
- Les travaux d'isolation extérieure de deux logements pour 54 400 €,
- La réfection de la toiture et la nef côté sud de l'église pour 175 000 €,
- Les travaux dans l'école de musique pour 2 750 000 €,
- La construction d'une nouvelle bibliothèque/médiathèque pour 1 149 909,11 €,
- Les travaux d'extension du parking de l'école du Moulin pour 250 000 €.

### Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de l'extension des réseaux électriques du fait de constructions nouvelles à hauteur de 30 000 €

### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Le remboursement en capital de l'année 2019 est estimé à 352 000 €. La dette reste un élément à prendre en considération de par sa jeunesse et sa longévité.





## Mouvements d'ordre- chapitre 040 et 041

Les opérations d'ordre sont estimées à

- 150 000,00 € pour les travaux en régie.
- 60 200,00 € pour diverses régularisations d'opération patrimoniales

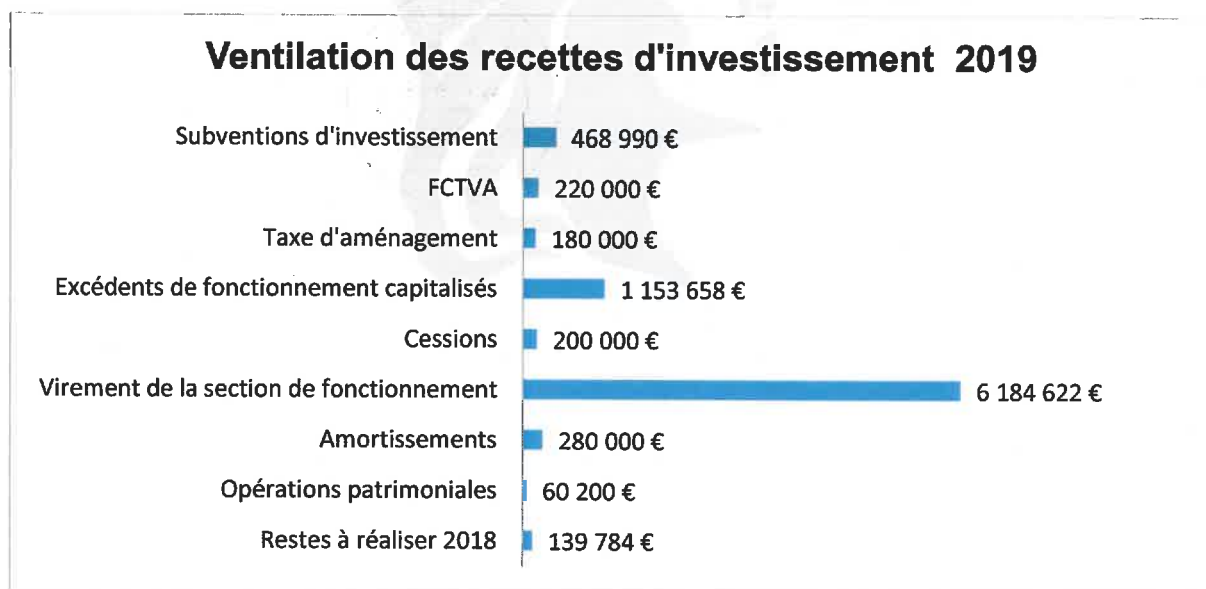
## Restes à réaliser 2018 en dépenses

Les restes à réaliser sont à hauteur de 407 671,69 € et concernent principalement :

- L'étude sur le COEP (conseil d'orientation énergétique du patrimoine) (6 000 €)
- Le solde de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de l'école Emilie Carles (224,52 €)
- L'assistant à maîtrise d'ouvrage et le maître d'œuvre pour l'extension du tennis couvert et deux courts de Padel (83 854,08 €)
- La réhabilitation et la remise en conformité du château de Bel Air (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, travaux) (219 249,78 €)
- Les terrains de voirie (acquisition et frais de notaire) (42 830,71 €)
- La mise en place de système d'alarmes intrusion (5 604,00 €)
- Les travaux de sécurisation des écoles (7 152 €)
- Les aménagements dans le cadre du projet de l'Azin (10 098,95 €)
- La création de toilettes au sous-sol du restaurant scolaire (11 495,76 €)
- Le matériel informatique (4 879,49 €)
- Le mobilier (5 257,59 €)
- Divers matériels pour les services (11 024,81 €)

## RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 887 254,49 €.



La première recette est l'autofinancement que la Ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la Ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la onzième année consécutive à l'emprunt afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune devrait bénéficier en 2019 des subventions suivantes :

- Conseil Départemental :
  - pour l'extension du tennis couvert et de deux courts de padel à hauteur de 55 700 €
- Région :
  - pour l'extension du tennis couvert et de deux courts de padel à hauteur de 234 670 €
  - pour l'isolation des bâtiments à hauteur de 150 000 €
- l'Etat dans le cadre du fonds de concours pour l'investissement :
  - pour l'aménagement du self au restaurant du Moulin à hauteur de 28 620 €

Ces subventions inscrites à ce budget sont celles pour lesquelles une notification a été reçue ou ont été inscrites formellement dans les budgets de nos partenaires.

D'autres cofinancements seront sollicités.

Les opérations d'ordre comprenant :

- les amortissements se montent à 280 000,00 €
- Le virement de la section de fonctionnement à 6 184 622,11 €
- La régularisation de diverses opérations patrimoniales pour 60 200,00 €

#### **Restes à réaliser 2018 en recettes**

Les restes à réaliser sont à hauteur de 139 783,90 € et concernent principalement :

- Le fonds d'investissement pour la réhabilitation du Château de Bel Air pour 84 301 €
- La subvention du département pour la réhabilitation du Château de Bel Air pour 55 482,90 €

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines » du 11 mars 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2019 de la commune.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 19 pour et 10 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Loïc FAYON, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN)**, les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **02 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

**02 AVR. 2019**

Publication le : **02 AVR. 2019**

Notification le : **02 AVR. 2019**



Le Maire

Christian DUMAS

**Acte à classer**

DL-19-017

|                |                                 |             |          |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| <b>1</b>       | <b>2</b>                        | <b>3</b>    | <b>4</b> |
| En préparation | En attente retour<br>Préfecture | > AR reçu < | Classé   |

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-04-02T15-43-21.00 ( MI216113965 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DL-19-017-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : projet de budget primitif 2019 - Ville

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
 7.1. Decisions budgetaires  
 7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :  
 7.1.2.1. Budget primitif - Délibéré avec budget.

Acte : [DL.19.017-FIN-Projet de budget primitif 2019 - Ville.PDF](#)      Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/04/19 à 15:43

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/04/19 à 15:43

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/04/19 à 15:52

